

Lyon, le 7 mars 2026

## Réponse au Collectif des riverains et habitants de La Clairière

**Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux élections métropolitaines** des 15 et 22 mars 2026. Ce scrutin concerne directement le quotidien des habitants de notre territoire du fait des nombreuses compétences exercées par la Métropole de Lyon : développement économique et emploi, mobilités, logement, eau et assainissement, transition écologique, aménagement, solidarités, collèges, qualité de vie et services publics locaux. Autant de leviers structurants pour l'avenir du territoire et pour les conditions de vie de ses habitantes, habitants, acteurs économiques comme associatifs.

**Dans ce cadre, les 14 listes *Avançons ensemble avec Bruno Bernard, l'union de la gauche et des écologistes* et leurs 178 candidates et candidats engagés dans cette élection portent une responsabilité collective** : prolonger et ouvrir une nouvelle étape pour la Métropole de Lyon, en s'appuyant sur l'action conduite ces dernières années, tout en préparant le territoire aux grandes transformations à venir. Il s'agit de consolider un modèle métropolitain capable de protéger les biens communs, de renforcer les solidarités, d'accompagner l'activité économique et l'innovation, et d'anticiper les transitions écologiques, sociales et démocratiques.

**Attachés au débat d'idées, à la confrontation argumentée et à la construction de projets collectifs avec les forces vives du territoire, nous avons souhaité répondre précisément aux questions que vous soulevez.** Vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, dans un esprit de clarté, d'engagement et de contribution au débat public métropolitain.

Bruno Bernard  
Président-candidat

Mesdames et Messieurs les membres du collectif des habitants et riverains de la Clairière,

Nous vous remercions pour le courrier que vous nous avez adressé dans le cadre de la campagne métropolitaine et pour l'attention que vous portez à l'évolution du quartier de la Clairière et à son cadre de vie.

Depuis le début du mandat, plusieurs temps d'échanges ont eu lieu entre les habitants, la Métropole, la commune de Bron et Lyon Métropole Habitat autour des enjeux d'aménagement du quartier, notamment le stationnement. Une réunion s'est notamment tenue le 22 juillet 2025 avec Béatrice Vessiller, Vice-Présidente de la Métropole en charge de l'urbanisme, et Jérémie Bréaud, maire de Bron, afin de présenter les évolutions proposées pour répondre aux préoccupations exprimées par les riverains.

La ZAC de la Clairière est aménagée sur l'ancien terrain de la gendarmerie cédé par l'État à Lyon Métropole Habitat. La Métropole est impliquée dans l'élaboration du projet, notamment sur la programmation en matière d'habitat et d'activités économiques, ainsi que sur les espaces publics qu'elle aura vocation à gérer une fois ceux-ci remis en fin d'opération. Ce projet ayant été engagé avant notre arrivée en 2020, notre responsabilité a été d'en accompagner la réalisation tout en cherchant, chaque fois que cela était possible, à améliorer certains aménagements afin de mieux répondre aux attentes des habitants. Ces ajustements ont été travaillés en concertation avec la commune de Bron et les riverains.

Concernant les mobilités dans le quartier, l'aménagement d'un chaussidou (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) a été retenu sur les rues Nicole Girard Mangin et des Gendarmes. Ce dispositif vise à concilier circulation automobile et déplacements à vélo : il se caractérise par l'absence de ligne centrale et par la présence de deux bandes latérales dédiées aux cyclistes, qui deviennent prioritaires. Au regard du fonctionnement du quartier et des échanges avec les habitants, il a été décidé de maintenir le double sens de circulation. Le chaussidou constitue aujourd'hui la solution permettant de répondre à ces deux objectifs.

Le comité représentatif du 22 juillet a rendu un avis favorable à cet aménagement. Une phase d'expérimentation d'un an est actuellement en cours, avec une évaluation prévue à l'été prochain. Nous nous engageons à partager ce bilan avec les habitants. En parallèle, la police municipale doit être mobilisée afin de mener un travail de pédagogie et, lorsque cela est nécessaire, de sanctionner les stationnements gênants sur ces aménagements cyclables ou sur les trottoirs, afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers.

Ces aménagements s'inscrivent dans une transformation plus large des mobilités sur ce secteur qui consiste à séparer de manière sécurisée chaque mode notamment entre piétons et cyclistes. La future Voie Lyonnaise n°11, large piste cyclable bidirectionnelle réalisée sur la route de Genas, permettra de rejoindre plus facilement les quartiers de Lyon, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Elle sera réalisée en parallèle du BHNS TB12 dont la section Lyonnaise a été inaugurée le 28 février et actuellement en travaux entre la place Kimmerling et les Sept Chemins.

Les travaux du BHNS permettront également d'améliorer les traversées piétonnes sous le périphérique afin de relier de manière plus sécurisée et accessible, notamment pour les personnes à mobilité réduite, le quartier de la Clairière à celui des Genêts. Ces améliorations bénéficieront à l'ensemble des habitants à partir de 2027, lors de la mise en service du TB12 prolongé.

Vous évoquez également dans votre courrier la réalisation d'une passerelle modes doux au-dessus du périphérique. A la fin de ce mandat, des études ont été engagées afin d'en évaluer à la fois l'opportunité — notamment au regard du nombre potentiel d'usagers — et la faisabilité technique. Les résultats sont en cours de finalisation et seront partagés avec la Ville de Bron dans le courant de l'année 2026. Notre objectif reste de mieux connecter les quartiers entre eux et de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes.

La question du stationnement, que vous soulevez également, a fait l'objet d'une attention particulière ces derniers mois. Une étude a été menée en 2025 afin de mieux objectiver les besoins et de proposer des solutions adaptées. Elle a conduit à la création, à l'automne 2025, d'un parking provisoire d'une trentaine de places. Son utilisation semble aujourd'hui progresser. En fonction de l'évolution de la situation dans le quartier, nous pourrions rediscuter de son devenir ainsi que d'éventuelles adaptations complémentaires, comme la création de nouvelles poches de stationnement. Ces évolutions devront naturellement être travaillées en lien avec la commune, compétente en matière de réglementation du stationnement et de police municipale. Cela se fera en tenant compte des équilibres économiques de l'opération. Il est normal qu'un projet urbain puisse évoluer car s'étendant sur de nombreuses années, pour s'adapter au cadre de vie en cours de construction.

Concernant les transports en commun, la réorganisation du réseau de bus liée à l'arrivée du TB12 sur la route de Genas en 2027 et à la réalisation du tramway T8 entre Vaulx-la-Soie et la gare de Vénissieux, en desservant le quartier de Terrailon, conduira à réexaminer le fonctionnement de certaines lignes, dont la ligne C17. C'est dans cet objectif et en lien avec la réalisation de nombreux immeubles sur la ZAC de la Clairière qu'une première proposition portée par SYTRAL Mobilités a consisté à faire passer cette ligne par la Clairière avec la création de deux arrêts. En revanche, je ne peux répondre de manière précise à votre demande de mise en place d'un abri voyageur aux arrêts de la ligne. SYTRAL Mobilités s'efforce de répondre positivement à cette demande récurrente, en lien avec la Métropole, en priorisant les arrêts les plus utilisés et les endroits où il est techniquement possible d'en installer (trottoir suffisamment large, pente...). La plupart du temps, ce sont les communes qui recensent les besoins et les font remonter à SYTRAL Mobilités.

Enfin, certains aménagements d'espaces publics restent à finaliser, notamment rue Beltrame, rue Berty Albrecht et rue des Gendarmes, où le trottoir ouest n'est pas encore réalisé. De manière générale, les espaces publics sont achevés après la livraison des immeubles afin d'éviter les dégradations liées aux chantiers et de permettre les raccordements aux réseaux nécessaires aux nouveaux bâtiments. Lyon Métropole Habitat a prévu d'achever ces aménagements au fur et à mesure de la livraison des immeubles limitrophes.

Concernant le tènement situé face au gymnase Pradel, sa déclivité et sa configuration rendent aujourd'hui difficile son aménagement sans poser de questions de sécurité routière. Nous restons néanmoins disposés à réexaminer toute solution en lien avec la commune de Bron.

Enfin, la question de la mise à disposition d'une salle commune relève d'un travail à mener conjointement entre la commune, compétente pour la gestion des locaux associatifs, et les propriétaires concernés, notamment les promoteurs.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés que peuvent rencontrer les habitants dans un quartier en cours de construction. Les projets urbains s'inscrivent dans le temps long et doivent pouvoir évoluer afin de s'adapter aux usages et aux besoins qui apparaissent au fur et à mesure de leur réalisation. C'est dans cet esprit que nous avons agi depuis 2020, en cherchant à améliorer les projets existants, à renforcer les mobilités durables et à maintenir un dialogue régulier avec les habitants.

Avec les candidates et candidats d'Avançons ensemble, l'union de la gauche et des écologistes, nous sommes à votre disposition pour poursuivre ces échanges et travailler ensemble à l'amélioration du cadre de vie dans votre quartier.